

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00601

Numéro SIREN : 514 302 165

Nom ou dénomination : EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT

Ce dépôt a été enregistré le 02/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/003372

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT

S.A.S. au capital de 1.154.400 €

Siège social : 1 rue Pierre Sépard
28100 DREUX

514 302 165 RCS CHARTRES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2020

BILAN

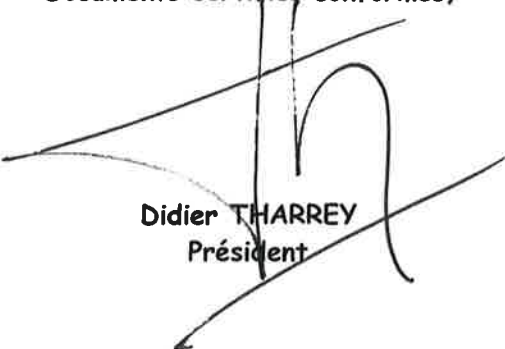
COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Documents certifiés conformes,



Didier THARREY
Président

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 30/06/2020	Net 30/06/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	2 922 078		2 922 078	2 922 578
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	9 612		9 612	9 612
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 931 690		2 931 690	2 932 190
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)	3 648		3 648	
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	186 588	3 245	183 343	384 345
Autres créances	67 835		67 835	77 409
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	161 996		161 996	40 329
Charges constatées d'avance (3)	4 770		4 770	6 939
TOTAL ACTIF CIRCULANT	424 837	3 245	421 592	509 022
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 356 527	3 245	3 353 282	3 441 211
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2020	30/06/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 154 400	1 150 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	82 706	78 436
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	273 386	616 752
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	130 255	85 404
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 640 747	1 930 592
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	376 871	254 270
Emprunts et dettes financières diverses (3)	509 822	252 182
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 626	292 114
Dettes fiscales et sociales	542 306	712 052
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	400	
Produits constatés d'avance (1)	4 510	
TOTAL DETTES	1 712 535	1 510 619
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 353 282	3 441 211
(1) Dont à plus d'un an (a)	327 014	12 075
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 394 931	1 498 544
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	147	590
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2020	30/06/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 183 381		1 183 381	1 241 460
Chiffre d'affaires net	1 183 381		1 183 381	1 241 460
Production stockée			3 648	
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				280
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			20 696	4 279
Autres produits			10 719	8 343
Total produits d'exploitation (I)			1 218 444	1 254 361
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			404 211	432 402
Impôts, taxes et versements assimilés			5 769	9 816
Salaires et traitements			471 480	474 752
Charges sociales			207 815	204 066
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			82	4 279
Total charges d'exploitation (II)			1 089 357	1 125 316
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			129 087	129 045
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			40 000	
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			40 000	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			15 485	16 596
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			15 485	16 596
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			24 515	-16 596
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			153 602	112 449

Compte de résultat (suite)

	30/06/2020	30/06/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	500	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	500	
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		2 500
Sur opérations en capital	500	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	500	2 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-2 500
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	23 347	24 545
Total des produits (I+III+V+VII)	1 258 944	1 254 361
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 128 690	1 168 956
BENEFICE OU PERTE	130 255	85 404
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/07/2019 au 30/06/2020

Annexe



ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2020, dont le total est de 3 353 282 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 130 255 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2019 au 30/06/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le par les dirigeants de l'exploitation

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 6 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 65 ans
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 2007-2009)

Taux de rotation du personnel:

Ancienneté < 10 ans 0,5

15 ans 0,7

20 ans 0,85

25 ans 0,92

Tps complet et Age > 55 30 ans 1

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

COVID19:

L'impact de la pandémie est estimé non significatif.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	2 922 578		500	2 922 078
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	9 612			9 612
Immobilisations financières	2 932 190		500	2 931 690
ACTIF IMMOBILISE	2 932 190		500	2 931 690

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAIL SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS ASTRE FIDUCIAIRE DE L'	210	155	100,00	2 922	2 922			3 682	83	40
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBA SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises										
- Autres participations étrangère										

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 268 805 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	9 612		9 612
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	186 588	186 588	
Autres	67 835	67 835	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	4 770	4 770	
Total	268 805	259 193	9 612
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	42 335
Total	42 335

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 154 400,00 euros décomposé en 96 200 titres d'une valeur nominale de 12,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	115 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice	-18 800	12,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	96 200	12,00

Les assemblées générales du 5 et 16 juin ont validés les opérations sur le capital suivantes:

- Agrément de nouveaux associés avant les donations d'un associé à ses enfants
- Réduction de capital non motivée par des pertes en vue de détruire 18 800 titres
- Augmentation de capital par incorporation de réserve

Le 25 juillet, constatation de la purge du délai d'opposition des créances et réalisation des opérations.

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 712 535 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	9 557	9 557		
- à plus de 1 an à l'origine	376 724	49 710	229 207	97 807
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 626	278 626		
Dettes fiscales et sociales	542 306	542 306		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	510 222	510 222		
Produits constatés d'avance	4 510	4 510		
Total	1 712 535	1 394 931	229 207	97 807
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	395 500			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	272 457			
(**) Dont envers les associés	509 822			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 163 387 euros.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	8 153
Achats de sous-traitance NP	240 213
Assurances NP	21 949
Honoraires NP	4 813
Banque - Intérêts courus à payer	147
Dettes provis. pr congés à payer	86 290
Personnel - autres charges à payer	19 800
Primes de bilan CAP	91 550
Charges sociales s/congés à payer	35 379
Charges sociales - charges à payer	46 569
Etat - autres charges à payer	12 288
Taxe d'apprentissage CAP	1 761
Formation continue CAP	1 790
CET à payer	296
Total	570 999

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	4 770		
Total	4 770		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	4 510		
Total	4 510		

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2010, la société SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Autres informations

Montant des engagements

Les engagements pris pour le compte des dirigeants représentent un montant de 23 350 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Caution constituée en faveur de la Caisse d'Epargne sur le prêt consentie à Astre Fiduciaire	57 848
Caution constituée en faveur du CIC sur le prêt consentie à Astre Fiduciaire de l'Ouest	63 195
Avals et cautions	121 043
Engagements en matière de pensions	23 350
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Nantissement du fonds de commerce d'ASTRE Fiduciaire de l'Ouest	
Autres engagements donnés	
Total	144 393
Dont concernant :	
Les dirigeants	23 350
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 23 350 euros

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT
Société par Actions Simplifiée au capital de 1.154.400 €
Siège social : 1 rue Pierre Séward
Dreux (Eure et Loir)
Siren 514 302 165 RCS Chartres

(la « **Société** »)

**RESOLUTION ADOPTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 26 MARS 2021
CONFORMEMENT A LA PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT FAITE
PAR LE PRESIDENT**

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président sur la gestion de la Société pendant l'exercice clos le 30 juin 2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exécution de sa mission au cours de cet exercice,

constatant que les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2020 font apparaître un bénéfice de 130.254,73 €,

décide de l'affecter de la manière suivante :

- 5 % à la Réserve Légale..... 6.512,74 €
- le solde, au compte « Autres Réserves »..... 123.741,99 €

Par ailleurs, l'assemblée générale **prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, que les dividendes mis en distribution au titre des trois exercices sociaux précédents ont été les suivants :

Exercices	Dividendes distribués	Distributions éligibles à la réfaction de 40 %	Distributions non éligibles à la réfaction de 40 %
30/06/2017	25.300,00 €	22.077,00 €	3.223,00 €
30/06/2018	25.300,00 €	22.077,00 €	3.223,00 €
30/06/2019	25.300,60 €	21.544,96 €	3.755,64 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Le Président,
Monsieur Didier THARREY

EXPERTS DEVELOPPEMENT AUDIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 154 400,00€

Siège social : 1, rue Pierre Sépard

28100 DREUX

R.C.S : CHARTRES 514 302 165

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2020

Siège social : 20 avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret

Etablissement secondaire : 85 bis rue du Soleil - 42100 Saint-Etienne

Société d'Expertise Comptable inscrite aux tableaux de l'Ordre des régions Paris Ile-de-France et Rhône-Alpes

Société de Commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Versailles

SAS au capital de 2 70 640 euros - RCS Nanterre 401 808 068

www.gestionphi.fr

A l'assemblée générale de la société Experts Développement Audit,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Experts Développement Audit relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 16 octobre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Autres éléments significatifs » de l'annexe des comptes annuels concernant la crise du COVID-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Levallois Perret, le 1er mars 2021

Pour la société GESTIONPHI
Commissaire aux comptes



Bruno AUGUIER
Commissaire aux comptes